
Réunion du comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier
tenue le 19 septembre 2017, de 18 h 30 à 20 h 30
à la salle P-0140 de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus

Membres présents :

M. Alain Couillard	M ^{me} Anne-Sophie Larochelle
M. Jean-François Darche	S ^r Huguette Michaud
M. David Dionne	M ^{me} Sophie Nantel
M ^{me} Chantal Douville	M ^{me} Sonia Tremblay
M ^{me} Chantal Dugas	M. Robert Topping
M. Richard Fournier	M. Yan Turgeon
M. Luc Gagnon	M. Martial Van Neste
M ^{me} Christiane Gamache	M ^{me} Louise Vézina
M ^{me} Geneviève Hamelin	M ^{me} Josianne Vignola

Membres absents :

M^{me} Renée Désormeaux
M. André Drolet
M. Alain O'Neil
M. Georges-Michel Parent
M. Patrick Pépin
M. Alain Perron
M^{me} Suzanne Verreault

Observateurs :

M^{me} Cynthia Aleman
M^{me} Geneviève Dupuis
M. Nicolas Murgia
M^{me} Marianne Potvin

La réunion débute à 18 h 30. M. Richard Fournier préside la séance de cette rencontre et M^{me} Louise Vézina fait fonction de secrétaire.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu du 21 juin 2017 et suivis
3. Bilan des communications avec les citoyens à ce jour
4. Bilan des travaux terminés
5. Mise en fonction des stationnements temporaires
6. Travaux en cours et à venir
 - a. Circulation des camions et poussière
 - b. Précisions sur les pieux
 - c. Travaux Hydro-Québec et autres chantiers
 - d. Demande d'une piste cyclable
7. Sujets divers
8. Prochaine rencontre

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité, avec l'ajout d'un point :

7.1 Œuvres d'art (règle du 1 %)

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 21 JUIN 2017 ET SUIVIS

Le compte rendu de la réunion du 21 juin 2017 est adopté sans modification.

SUIVIS

POINT 3 MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DU COMITÉ

M. Richard Fournier informe les membres que des approches ont été faites auprès de M. André Ouellet et que celui-ci a accepté de siéger au comité. Il est malheureusement absent et s'en excuse. Il sera présent à la prochaine rencontre.

POINT 4 SUIVIS DE LA RENCONTRE D'INFORMATION DU 24 MAI

M^{me} Geneviève Hamelin mentionne qu'un avis a été envoyé aux citoyens ainsi qu'à l'école pour les informer du changement de la circulation de l'avenue Perrault, devenue une rue à sens unique. M. Fournier demande que la Ville de Québec fournisse au bureau de projet les communications transmises aux citoyens afin d'en être informé. M^{me} Hamelin fera le suivi avec les personnes concernées.

POINT 5 BILAN DES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS À CE JOUR

Comme demandé, le point *Bilan des communications avec les citoyens* est à l'ordre du jour et il le sera aux prochaines rencontres du comité.

POINT 6 CIRCULATION

Au sujet de clauses demandant aux camionneurs de respecter un circuit donné, M. Robert Topping confirme que ces clauses sont comprises dans les contrats avec les fournisseurs.

POINT 9 SUJETS DIVERS

Trois points en suivi des sujets divers :

- Piste cyclable : ce point est à l'ordre du jour;
- Mobilité autour du site : sera traité avec le point Piste cyclable;
- Présentation de la solution pour le stationnement permanent : M. Topping mentionne que les travaux sont en cours afin de trouver une solution avec le maximum de places (2 600). La conclusion de ces travaux devrait être présentée au printemps 2018, après avoir eu l'aval du conseil des ministres. M. Yan Turgeon s'interroge sur le nombre de places de stationnement par rapport au nombre d'employés/patients. M. Luc Gagnon lui confirme que le nombre de places est justifiable, entre autres, par la circulation des nombreux patients venant aux cliniques ambulatoires.

3. BILAN DES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS À CE JOUR

M^{me} Josianne Vignola présente le bilan des communications avec les citoyens à ce jour. Elle rappelle les différents outils utilisés. Parmi les nouveautés, l'ajout de deux caméras qui diffusent des photos du chantier et dont le lien internet se retrouve sur le site du CHU de Québec

(www.chudequebec.ca/nch). Elle détaille ensuite les résultats en communication avec les citoyens :

- la boîte courriel nch@chudequebec.ca (27 messages),
- la boîte vocale au 418 649-5969 (4 messages).

Elle poursuit en amenant la problématique du jardin communautaire bordant le stationnement temporaire de la 41^e Rue. Les utilisateurs du jardin utilisent une bande de terrain loué pour y entreposer leurs rebuts verts et ils veulent continuer à le faire, malgré le fait qu'ils utilisent une portion de terrain qui ne fait pas partie du jardin. M^{me} Hamelin rapporte qu'un responsable de la Ville de Québec est entré en contact avec le président du conseil d'administration du jardin. Elle mentionne que la situation était non réglementaire pour la Ville. Le jardin communautaire et la Ville en sont venus à une entente et le compostage ne se fait plus à cet endroit. M. Topping poursuit en expliquant les problématiques vécues, notamment en lien avec les places de stationnement utilisées par les locataires d'immeubles voisins. Les plans ont été ajustés pour permettre aux citoyens visés de continuer à stationner.

4. BILAN DES TRAVAUX TERMINÉS

M. Topping énumère les travaux terminés : démolition du centre de jour et du CPE, construction des bassins de rétention bordant l'avenue de Vitré (devant l'aile H), la section 1 du massif électrique, construction du chemin d'accès pour les navettes. Il informe les membres que les travaux les plus dérangeants à ce moment-ci sur l'avenue de Vitré sont terminés. La construction des stationnements temporaires de la 24^e Rue (303 places) et de la 41^e Rue (576 places) est terminée. D'ici quelques jours, une clôture bleue sera installée délimitant le chantier de construction.

5. MISE EN FONCTION DES STATIONNEMENTS TEMPORAIRES

M. Topping poursuit en mentionnant qu'il reste des petits détails à finaliser. Des tests pour l'utilisation des navettes ont eu lieu. Les employés commenceront à utiliser les stationnements temporaires le 25 septembre. Les travaux sur le stationnement de l'HEJ devraient débuter vers la mi-octobre.

6. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M^{me} Anne-Sophie Larochelle fait la nomenclature des travaux à venir :

Période d'octobre à décembre Excavations de masse	Installation des murs de soutènement afin de soutenir le sol pendant l'excavation de masse
Période de novembre à janvier décembre Fondations et structures	Installation des pieux, fondations, continuation du massif électrique, structure des tunnels souterrains, structure de la centrale d'énergie et du bâtiment des génératrices

Les travaux se dérouleront 6 jours/semaine, 10 heures/jour, de 7 h à 17 h afin de condenser ces travaux dans le temps. Cet horaire respecte les normes prévues. M^{me} Hamelin demande si des

travaux auront lieu le dimanche et M. Topping lui confirme que non, qu'avec ces plages horaires, l'échéancier devrait être respecté.

CIRCULATION DES CAMIONS ET POUSSIÈRE

M. Topping rappelle les mesures d'atténuation. Pour la poussière, des abats poussière sont utilisés, le chantier est arrosé et les camions sont nettoyés. Aussi, des stations de prises de mesures de l'air à l'extérieur et aussi à l'intérieur de l'HEJ pour prévenir les infections nosocomiales et protéger les clientèles vulnérables. Un surveillant de chantier indépendant sera engagé pour surveiller si tout est conforme.

La circulation du chantier se fera par le boulevard Henri-Bourassa et la piste cyclable est maintenue. Les travailleurs stationneront sur le chantier. Quelque 600 camions circuleront sur le chantier par jour.

M. Topping continue sur les mesures d'atténuation pour le bruit : respect du règlement municipal, sélection de techniques constructives sensibles, circuit en boucle- si possible – afin de diminuer le nombre de camions qui reculent (pas de « bip-bip »). M^{me} Hamelin demande si une présentation pourrait être faite avant la réunion en novembre du prochain conseil de quartier Maizerets pour informer les citoyens de ces travaux d'envergure. M. Martial Van Neste et M. Fournier prendront contact pour déterminer le moment propice afin de faire cette présentation.

En ce qui concerne les vibrations, M. Topping enchaîne sur les mesures. Une surveillance accrue est faite et un ajustement se fera si nécessaire. Il rappelle que le seuil acceptable est établi en fonction du voisinage et des activités cliniques de l'HEJ, notamment pour le bloc opératoire.

PRÉCISIONS SUR LES PIEUX

L'installation des pieux se fera à partir de novembre, pour une période de huit semaines. Il est à noter que cette installation se déroulera en même temps que l'excavation de masse et qu'il y aura des impacts pour les résidents de l'avenue de Vitry et pour l'HEJ, tant lors de l'installation des pieux que pour les murs de soutènement.

TRAVAUX HYDRO-QUÉBEC ET AUTRES CHANTIERS

Des travaux majeurs seront faits par Hydro-Québec sur le boulevard Henri-Bourassa, entre la 18^e Rue et la 24^e Rue. Ils procéderont également au démantèlement des pylônes électriques sur l'ensemble des lignes. En ce qui concerne les travaux de la clinique médicale, l'excavation est terminée, mais M^{me} Larochelle mentionne qu'elle n'a pas l'échéancier de leurs travaux.

M^{me} Hamelin rapporte les propos d'un citoyen qui l'a informé du déplacement des arbres du boulevard Henri-Bourassa à la Place Jean-Béliveau. Il a été confirmé que cette opération a été faite à la demande et payée par le projet pour permettre les travaux d'Hydro-Québec et ainsi récupérer les arbres.

DEMANDE D'UNE PISTE CYCLABLE

M. Fournier informe les membres que le conseil de quartier Lairet a pris position sur la proposition du conseil de quartier Maizerets. Il demande à M. Yan Turgeon de présenter la position. Par la suite, M. Fournier invite M^{me} Larochelle à faire la présentation des hypothèses concernant la piste cyclable. Elle rapporte que plusieurs réunions ont eu lieu et que les commentaires ont été pris en compte afin de trouver les hypothèses. M. Luc Gagnon rappelle qu'il s'agit d'un seul hôpital et que les bâtiments seront connectés. Quelques zones publiques et piétonnes sont prévues.

Pour le moment, l'hypothèse la plus plausible serait le maintien de la piste actuelle avec l'ajout d'un lien devant la Maison Vilar. Cette hypothèse se raffinerait lors des plans préliminaires.

M. Van Neste trouve intéressante cette hypothèse. Il rappelle qu'il est difficile pour les cyclistes de sortir de leur quartier ou qu'ils doivent le faire par des artères majeures. M. Fournier demande si la rencontre prévue avec le Bureau des transports de la Ville de Québec a eu lieu. Mme Larochelle lui confirme que la rencontre a eu lieu et que d'autres réunions sont prévues à ce sujet. M. Turgeon soumet le commentaire de porter attention à la sortie de la piste cyclable dans le milieu de la rue, pour qu'elle soit bien arrimée.

M. Van Neste demande si des discussions ont lieu avec le RTC. M^{me} Larochelle lui confirme que des rencontres auront lieu avec le RTC par le biais du comité mobilité et accès au site. M^{me} Hamelin demande à ce qu'un point statutaire Mobilité, incluant la piste cyclable et les démarches avec le RTC soit ajouté.

M. Turgeon rappelle de ne pas oublier que le passage piéton doit être invitant et accessible en tout temps pour que les gens l'utilisent.

M^{me} Christiane Gamache demande si des avancements ont eu lieu dans le dossier de la reconfiguration de l'intersection de la 41^e Rue. M^{me} Hamelin interpelle M. David Dionne à ce sujet, qui reviendra avec des réponses à la prochaine réunion. M^{me} Geneviève Dupuis mentionne que le CHU sera très attentif aux premiers jours de l'utilisation du stationnement temporaire de la 41^e Rue. Elle demande aux représentants de la Ville de Québec s'il serait possible d'avoir un agent de police pour aider à la circulation. M^{me} Hamelin demande à M. Dionne de faire le suivi.

7. SUJETS DIVERS

7.1 Œuvres d'art (règle du 1 %)

M. Fournier invite M. Alain Couillard à expliquer son point sur le 1 % pour l'œuvre d'art, en lien avec une communication reçue de la Ville. Il demande des explications à ce sujet. Mme Hamelin explique le processus pour les chantiers municipaux. À son tour, M. Topping explique le processus en ce qui concerne les chantiers du gouvernement du Québec. La règle du 1 % s'applique sur le montant du coût de construction et il s'applique sur les endroits publics seulement. Pour ce qui est du NCH, ce montant représenterait environ un montant de 5 millions \$. Le ministère de la Culture demande qu'un comité d'intégration des arts soit mis en place. Ce comité déterminera les endroits, le nombre d'œuvres et les types d'œuvres d'art. Il sera formé de membres du ministère de la Culture, du CHU, de la SQI et des professionnels architectes y participeront. Le comité va établir les critères et le Ministère va fournir la liste des artistes pouvant participer au concours. M^{me} Vignola informe qu'un nouveau groupe de travail, découlant du comité de repérage intuitif (Wayfinding) a été mis en place en ayant pour mandat d'établir des critères pour les futures œuvres d'art et respectant le patrimoine des deux hôpitaux. Mme Hamelin trouve intéressante la mise en place d'un groupe de travail et elle aimerait qu'une présentation future soit faite.

8. PROCHAINE RENCONTRE

- **Prochaine rencontre : 13 décembre 2017, à 18 h 30, salle P-0140, de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.**

Il y aura dépôt d'une proposition d'un calendrier de rencontres pour la prochaine année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Compte rendu rédigé par Louise Vézina

RF/lv - 2017-10-12